



CONTRIBUTION SRADDET LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

PRÉAMBULE

L'association LIEN (www.lien-association.bzh) salue la démarche de la Région Bretagne qui organise une consultation citoyenne à l'occasion de la révision du SRADDET. Pour rappel, le SRADDET n'a pas de directives réglementaires (il ne peut émettre que des recommandations).

Néanmoins, ce document complexe est très difficile d'accès pour un non-spécialiste :

- nombreux acronymes,
- accumulation de schémas stratégiques et de documents d'aménagement,
- empilement des strates administratives etc.

Pour que cette consultation ne débouche pas sur des déceptions, l'association LIEN suggère de privilégier l'émergence de quelques projets concrets qui « ouvrent le chemin », plutôt que de recourir à la méthode classique - mais technocratique - « Orientations / Mesures / objectifs chiffrés ».

Les choses seraient sans doute différentes si la Bretagne bénéficiait d'un budget comparable à la moyenne des régions d'Europe. Mais son budget actuel est 10 fois moins important.

Malgré ce contexte regrettable, l'association LIEN a tenté de proposer, sur trois des thématiques ouvertes, quelques projets réalistes et réalisables.

5 LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Idée générale : aider les intercommunalités à faire la chasse aux friches pour **réhabiliter et ré-habiter** les espaces délaissés. En effet l'objectif de « zéro artificialisation nette » entre en conflit avec les besoins de desserrer le marché du **logement principal**, particulièrement en Bretagne, particulièrement pour les jeunes. **Il est encore moins cher de construire du neuf sur des terrains agricoles que de ré-habiter les villes petites et moyennes.**

- AS1 : Friches urbaines : notamment dans les villes moyennes, soutenir l'achat de « dents creuses » par un Office Foncier Solidaire Breton, qui permettra d'alléger les coûts fonciers, notamment la déconstruction et donc de faciliter l'accès à l'habitat principal.
- AS2 : Friches commerciales : convertir les ZAC délaissées vers des activités industrielles ou agricoles.
- AS3 : Friches agricoles: Les terres agricoles non exploitées peuvent être acquises par l'Établissement Foncier Régional et louées en baux agricoles environnementaux. *rappel: les propriétaires des terres agricoles n'ont pas droit de les laisser inexploitées.*
- AS4 : Promouvoir de petites centrales hydro-électriques, plutôt que des projets occupants beaucoup d'espaces (voir propositions Objectifs énergétiques climatiques)

